



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial

23 GA

WHC/21/23.GA/INF.2A.Rev.2

Paris, 24 novembre 2021

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

VINGT-TROISIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO
novembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la 23^e session de l'Assemblée générale

2A : Adoption de l'ordre du jour de la 23^e session de l'Assemblée générale

INF.2A : Liste provisoire des documents de la 23^e session de l'Assemblée générale

RÉSUMÉ

Ce document contient la liste provisoire des documents de la 23^e session de l'Assemblée générale

Ce document annule et remplace le précédent

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS CORRESPONDANTS
<p>1. Ouverture de la session</p> <p>1A. Ouverture de l'Assemblée générale</p> <p>1B. Election du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de l'Assemblée générale</p>	<p><i>Aucun document</i></p> <p>WHC/21/23.GA/INF.1B Liste des Présidents, Vice-présidents et Rapporteurs de l'Assemblée générale depuis 1991</p>
<p>2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la 23^e session de l'Assemblée générale</p> <p>2A. Adoption de l'ordre du jour de la 23^e session de l'Assemblée générale</p> <p>2B. Adoption du calendrier de la 23^e session de l'Assemblée générale</p>	<p>WHC/21/23.GA/2A Ordre du jour provisoire de la 23^e session de l'Assemblée générale</p> <p>WHC/21/23.GA/INF.2A.Rev.2 Liste provisoire des documents de la 23^e session de l'Assemblée générale</p> <p>WHC/21/23.GA/2B Calendrier provisoire de la 23^e session de l'Assemblée générale</p>
<p>3. Rapport du Rapporteur de la 22^e session de l'Assemblée générale (UNESCO, 2019)</p>	<p><i>Aucun document</i></p>
<p>4. Rapport du Président du Comité du patrimoine mondial sur les activités du Comité du patrimoine mondial</p>	<p>Voir document 41C/REP/19 Rapport du Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel sur ses activités</p> <p>WHC/21/23.GA/INF.4 Suivi de la Décision 44 COM 8 (réflexion sur les sites associés aux mémoires des conflits récents)</p>
<p>5. Elections au Comité du patrimoine mondial</p>	<p>WHC/21/23.GA/5 Élections au Comité du patrimoine mondial</p> <p>WHC/21/23.GA/INF.5A.Rev.2 Liste des candidatures pour les élections au Comité du patrimoine mondial</p> <p>WHC/21/23.GA/INF.5B Liste des États parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i>, répartition des biens du patrimoine mondial dans les États parties et composition du Comité du patrimoine mondial depuis 1976</p>
<p>6. Examen de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial, y</p>	<p>WHC/21/23.GA/6 Examen de l'état des comptes du</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS CORRESPONDANTS
<p>compris du statut des contributions des Etats parties</p>	<p>Fonds du patrimoine mondial, y compris du statut des contributions des Etats parties WHC/21/23.GA/INF.6 Comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier 2018-2019 et pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021</p>
<p>7. Fixation du montant des contributions au Fonds du patrimoine mondial conformément aux dispositions de l'article 16 de la <i>Convention du patrimoine mondial</i></p>	<p>WHC/21/23.GA/7 et Corr Détermination du montant des contributions au Fonds du patrimoine mondial conformément aux dispositions de l'article 16 de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> WHC/21/23.GA/INF.7 État des contributions obligatoires et volontaires</p>
<p>8. Mesures possibles concernant les arriérés, y compris en ce qui concerne l'examen des propositions d'inscription soumises par les Etats parties concernés, sans nuire à la protection des Etats qui ne peuvent pas payer pour des causes indépendantes de leur volonté</p>	<p>WHC/21/23.GA/8 Mesures possibles concernant les arriérés, y compris quant à l'examen des propositions d'inscription soumises par les États parties concernés, sans préjudice de la protection des États qui ne peuvent pas payer pour des raisons indépendantes de leur volonté</p>
<p>9. Avenir de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>, y compris le rapport final de mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2012-2022 et 50^e anniversaire de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> en 2022</p>	<p>WHC/21/23.GA/9 Avenir de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> : Résultats et état d'avancement, y compris le rapport final de mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2012-2022 et 50^e anniversaire de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> en 2022</p>
<p>10. Elaboration d'un Code de conduite, une Déclaration de principes déontologiques ou un texte équivalent – suivi de la Résolution 22 GA 10</p>	<p>WHC/21/23.GA/10 Elaboration d'un Code de conduite, une Déclaration de principes déontologiques ou un texte équivalent – suivi de la Résolution 22 GA 10 WHC/21/23.GA/INF.10 <i>Code de conduite, une Déclaration de principes déontologiques ou un texte équivalent</i> (titre à confirmer)</p>
<p>11. Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial</p>	<p>WHC/21/23.GA/11 Mise à jour du Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial WHC/21/23.GA/INF.11 Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial mis à jour</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS CORRESPONDANTS
12. Clôture de la session	<p>WHC/21/23.GA/12 Résolutions adoptées par l'Assemblée générale des États parties à sa 23^e session (UNESCO, 2021)</p> <p>WHC/21/23.GA/INF.12 Résumé des interventions de la 23^e session de l'Assemblée générale des États parties (UNESCO, 2021)</p>